

Les Vies de Jardin

Saint-Urcisse (81)

Dimanche 11 Novembre 2012

De 9h à 17h



Change-Plantes, Graines
et Bulbes

Vide-Jardins

Conférences et Expositions
créations, peintures, sculptures...

Les Courges à l'honneur !
dégustation de soupes, échanges de recettes

INFORMATIONS RESERVATIONS

LES TRUFFES
Bourvilou Haut - 81630 Saint-Urcisse
Tel : 06 13 13 30 48 (MC MATE)
Courriel : contact@truffes.fr
bulletin d'inscription sur www.o.p.4fr

Bovètte & Restauration

sur place

Entrée Libre

Les Vies de Jardin

Dimanche 11 novembre 2012

81630 SAINT-URCISSE

L'Association Les TRUFFES organise une manifestation dénommée Les Vies de Jardin le Dimanche 11 Novembre 2012, dans le village de Saint-Urcisse en extérieur et/ou en intérieur selon l'état du ciel.

VIDE-JARDINS

CHANGE PLANTES, GRAINES ET BULBES

LES COURGES à L'HONNEUR : dégustation de soupe, échanges de recette

CONFÉRENCES et EXPOSITION D'OEUVRES DIVERSES

autour du JARDIN et de la NATURE : Création, Peintures, Sculptures...

RENDEZ-VOUS DES JARDINIERS AMATEURS ...

Voici autant d'occasions offertes pour s'informer, partager, découvrir, échanger, et comme dit le poète « Préparer (en secret) le printemps », en profitant de l'automne.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Article 1 : Heures d'ouverture – déballage du matériel –rangement

L'installation et le déballage s'effectueront à partir de 8h30 jusqu'à 9h30, l'accès au site est autorisé aux véhicules.

Le site ouvre ses portes au public de 9h à 17h. Les exposants pourront ranger leur stand à partir de 16h.

Article 2 : Produits mis en vente

Dans la partie Vide-jardins sont proposés à la vente ou à l'échange tous outils de petite à moyenne dimension, tous objets destinés à contenir des plantes (pots, jardinières...) et tous éléments de décoration pouvant contribuer à la décoration du jardin.

Les organisateurs se réservent le droit de proposer de la petite restauration.

Article 3 : Exposants

L'exposition d'œuvres diverses toutes en lien avec le jardin et la nature est ouverte aux particuliers, aux adhérents d'associations créatives et aux artisans locaux. Ces œuvres pourront être proposées à la vente par les créateurs qui le souhaitent.

Le Vide-jardins est accessible uniquement aux particuliers, de même que l'échange de plantes, graines et bulbes.

Article 4 : Présentation des stands

Chaque exposant est chargé de la mise en place de son stand et veille à apporter le matériel nécessaire (tables, tréteaux, parasol ou parapluie...). Le public doit accéder facilement aux prix des produits exposés ou à la mention « À échanger ».

Article 5 : Autorisation de la manifestation

Cette manifestation fait l'objet d'une déclaration préalable de vente au déballage à la Mairie Elle est placée sous la responsabilité directe du Comité des fêtes de Saint-Urcisse. Elle se déroule sur la place de l'église et dans la rue principale, ainsi que dans la salle des fêtes du village de Saint-Urcisse (Tarn).

Article 6 : Documents à fournir

Le jour du déballage et afin de remplir le registre des **VENDEURS**, les particuliers doivent obligatoirement être munis d'une pièce d'identité valide (carte d'identité, permis de conduire). Les associations, artisans et artistes doivent être munis de tout justificatif attestant de leur statut.

Aucun exposant n'est accepté sans ces documents.

Article 7 : Droits de place

Le stand est facturé 5 euros les 3 mètres linéaires par exposant. Le paiement est à effectuer le jour de la manifestation, par chèque établi à l'ordre de l'association Les TRUFFES ou en espèces.

Article 8 : Modalités d'inscription

L'inscription n'est acquise qu'après renvoi du bulletin d'inscription dûment signé et renseigné dans la limite des places disponibles. La date limite des inscriptions est fixée au 8 novembre 2012.

Article 9 : Modes d'attribution des places.

Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée des bulletins. Le placement est décidé par les organisateurs en raison de la configuration des lieux et pour l'intérêt général de la manifestation. Certaines catégories d'exposants pourront être regroupées dans un périmètre précis pour offrir une plus grande cohérence au parcours du visiteur.

Les organisateurs se réservent le droit de réattribuer les places des exposants qui ne sont pas installés à 10 h.

Article 10 : Assurances

Les exposants doivent être détenteurs d'une attestation de responsabilité civile.

Article 11 : Remballage et nettoyage

Les exposants sont tenus de laisser leur emplacement vide et propre.

Bulletin d'inscription

Les Vies de Jardins

Dimanche 11 novembre 2012

81630 SAINT-URCISSE

A retourner à Marie-Claire MATE. 81630 SAINT-URCISSE ou à emilie.viader@o-p-i.fr en veillant à demander un accusé de réception.

◆ **Vide-Jardins**

◆ **Change-Plantes**

◆ **Autres exposants** (précisez :

NOM / Prénom	
Adresse	
.....	
.....	
Tél. fixe	Tél. portable
Adresse mail	
..... x 3 ml * 5€ :	
<p>Pour les Exposants Vide-Jardins : N° pièce d'identité valide (carte d'identité, permis de conduire...) que vous devrez avoir en votre possession le jour de la manifestation car elle pourra vous être demandée.</p>	
Pièce d'identité N°	